



Novembre 2015

Une qualité de l'air globalement bonne en Nord – Pas-de-Calais, qui s'améliore par rapport à octobre

Les indices de la qualité de l'air, sur une échelle de 1 (très bonne qualité de l'air) à 10 (très mauvaise), ont été globalement bons durant le mois de novembre.

En effet, nous avons enregistré une bonne à très bonne qualité de l'air près de 90% du temps durant le mois, en lien avec des conditions météorologiques favorables à la dispersion des polluants (temps globalement très nuageux ou couvert, accompagné de quelques pluies). La qualité de l'air a été homogène, avec des indices de 2 à 4 sur le mois (bonne qualité de l'air), et ponctuellement moyenne à médiocre (indices 5 sur les agglomérations d'Armentières, Arras, Boulogne et Maubeuge et 7 sur l'agglomération de Lille). Ces indices relevés en majorité pendant la journée du 1^{er} novembre sont tous dus aux poussières en suspension PM10.

Communication sur les épisodes de pollution

Le Nord – Pas-de-Calais a été concerné par un épisode de pollution aux particules en suspension PM10 le 1^{er} novembre, soit pendant 1 jour (dépassement du niveau d'information et de recommandation). Le niveau d'alerte n'a pas été atteint ce mois-ci.

Un épisode de pollution est caractérisé comme tel dès lors qu'un niveau est susceptible d'être dépassé pour le jour même ou le lendemain (prévisions de nos équipes à partir des modèles de prévision de la qualité de l'air). Les quatre polluants soumis à cette réglementation sont : les particules en suspension PM10, l'ozone, le dioxyde d'azote et le dioxyde de soufre.

La procédure nationale définit deux niveaux réglementaires en concentration dans l'air à ne pas dépasser, pour chacun des polluants :

- 1^{er} seuil : information et recommandation
- 2^{ème} seuil : alerte (plus haut niveau du dispositif)

[En savoir plus](#)

Concentrations journalières en particules PM10

Durant le mois de novembre, seules trois stations ont chacune enregistré une moyenne journalière supérieure à 50 µg/m³ au niveau de la région, sur les agglomérations de Lille, Dunkerque et Boulogne-sur-Mer :

- Le 1^{er} novembre, pendant l'épisode de pollution régional (stations de Roubaix et Mardyck),
- Le 29 novembre à Boulogne-sur-Mer.

Pour respecter la réglementation européenne, les stations de mesures de la qualité de l'air ne doivent pas enregistrer de moyennes journalières en particules PM10 supérieures à 50 µg/m³ plus de 35 jours par an.

Les données validées présentées sont susceptibles d'être modifiées lors d'une validation trimestrielle.

Ces données restent la propriété d'atmo Nord – Pas-de-Calais et peuvent être diffusées à d'autres destinataires (art L.122-1 et L.122-2 du code de la propriété intellectuelle). Toute utilisation partielle ou totale de ce document doit faire l'objet d'une demande préalable auprès d'atmo Nord – Pas-de-Calais et doit mentionner, dans tous les cas, « source : atmo Nord – Pas-de-Calais ».